26me Année N° 5330 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 5 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 21 Mai 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 20 MAI 1882

Bulletin du Jour

Le congé que la Chambre s'est accordé finit aujourd'hui. Le débat par lequel elle recommencera ses travaux promet aux friands de joutes parlementaires une séance à sensation. Il s'agit, en effet, de la discussion, depuis longtemps ajournée, des comptes de 1870. Le *Siècle*, qui voudrait faire oublier les imprudences de ses amis dans la direction des affaires publiques, à partir du 4 Septembre, prétend que le « rapport Baïhaut établit, par des preuves irréfutables, la lourde responsabilité qui incombe au second empire dans les évènements de la dernière guerre, » mais, que, « pour opérer une diversion, M. P. de Cassagnac attaquera l'administration de la Défense nationale, ce qui amènerait naturellement M. Gambetta à la tribune. »

Que le *Siècle* ne se fasse pas d'illusion: à défaut de M. de Cassagnac, les intransigeants, le groupe Clémenceau et d'autres ne laisseront pas probablement échapper l'occasion de mettre l'ancien président du conseil sur la sellette des accusés. Un journal républicain, la *Vérité*, annonce déjà que la Chambre, en « discutant les comptes de 1870, vérifiera, en d'autres termes, les origines de la fortune de M. Gambetta : »

« Les deux questions sont étroitement liées, ajoute-t-il. Le reglement définitif du budget 1870 resterait provisoire aux yeux du pays s'il s'achevait sans qu'on sût enfin comment M. Gambetta, qui n'était rien en 1870 qu'un avocat pauvre et besoigneux, est devenu tout à coup un riche financier. On ne fait rien avec rien. M. Gambetta ne s'est pas mêlé à tant d'affaires depuis douze ans sans engager des capitaux. Et ces capitaux, d'où lui venaient-ils? C'est ce que l'on cherche. »

En tacticien habile, qui craint un mouvement tournant, le rédacteur de la *Vérité* conjure les adversaires de M. Gambetta de ne pas demander à l'ex-dictateur des explications à la tribune. Le premier soin de M. Brisson, le *speaker* de la Chambre, serait de clore l'incident, car les interpellations de collègue à collègue sont interdites. Mais si ces questions personnelles doivent être soigneusement évitées, il est toujours permis de réclamer d'un ancien ministre, des explications sur sa gestion :

« La question des marchés d'armes et de cartouches, dit la *Vérité*, qui n'a jamais été vidée par l'Assemblée de Versailles, doit faire demain l'objet principal du débat. M. d'Audiffret-Pasquier n'a jamais mis directement en cause la gestion de M. Gambetta. Il a dénoncé les scandales de ces marchés où l'on donnait à des intermédiaires véreux, sous des formes déguisées, d'impudents bénéfices. Mais jamais la commission ni l'Assemblée ne sont jamais remontées jusqu'à l'auteur responsable de ces scandales.

» Cependant rien ne s'est fait que par l'ordre de M. Gambetta. Il faut donc demander à M. Gambetta pourquoi ses agents faisaient concurrence à la commission d'armement présidée par M. Lecesne.

Nous voulons croire que M. Gambetta sortira victorieux de la lutte, mais qu'il ne borne pas sa défense à imiter Scipion, qui accusé de concussion, s'écriait pour toute réponse : « Il y a un an à pareil jour, je mettais en fuite les ennemis de la patrie : montons au Capitole et rendons grâces aux dieux ! » Le moyen est usé, et puis ce ne sont pas précisément des victoires que M. Gambetta pourrait rappeler à ses auditeurs.

La Turquie n'a pas encore renoncé à profiter des évènements d'Egypte pour exercer une action militaire dans ce pays et pour tenter d'y rétablir son autorité. Jusqu'au jour où elle a vu la France et l'Angleterre mettre leurs flottes en mouvement, elle a caressé l'espoir d'un mandat européen qui lui permettrait de faire acte de souveraineté sur les bords du Nil, et peut-être de supprimer l'état de choses actuel en biffant les firmans et en réduisant l'Egypte à l'état de simple pachalik ottoman. Une dépêche adressée de Constantinople au *Times* fournit des renseignements à ce sujet et complète le tableau tracé hier par les télégrammes d'Egypte, en nous faisant voir ce qui se passait sur le Bosphore pendant que la crise gouvernementale suivait son cours au Caire.

Le nouveau cabinet turc, présidé par Abdurhaman-Pacha, s'est, dès sa constitution, préoccupé des affaires d'Egypte, et ses délibérations ont abouti à une circulaire aux cabinets européens, dans laquelle le sultan reconnaissait qu'il lui était impossible d'intervenir efficacement en Egypte sans l'assentiment des puissances. Mais, pour cela, le sultan ne renonçait pas à recevoir de ces mêmes puissances la mission de rétablir l'ordre au Caire par une intervention militaire, et des préparatifs avaient été poursuivis avec activité dans le but de mettre le gouvernement turc à même d'exécuter un tel mandat, s'il lui était confié. L'amirauté avait reçu l'ordre d'armer deux grands cuirassés et plusieurs bâtiments de second ordre, et des concentrations de troupes avaient été ordonnées en Syrie.

Dervisch-Pacha, gouverneur de Salonique, connu pour la fermeté qu'il a déployée à Batoum, avait été mandé à Constantinople et il était désigné pour prendre le commandement des troupes destinées à être mises en action. La nouvelle de la réconciliation intervenue entre le khédive et ses ministres refroidit cette effervescence, et les préparatifs belliqueux de la Turquie ont, comme on sait, abouti simplement à l'envoi d'une escadre dans les eaux de la Crète.

Encore, les vaisseaux ottomans sont-ils demeurés dans la baie de Souda, en compagnie de quatre cuirassés anglais, laissant une flotte anglo-française appareiller pour Alexandrie.

Non contente de cette démonstration, la Porte a jugé bon de manifester par voie diplomatique ses sentiments sur la question égyptienne. En réponse à la notification qui lui a été faite, le 16 mai, en termes identiques, par l'Angleterre et la France, de l'intention de ces deux puissances d'envoyer leurs flottes à Alexandrie, le gouvernement turc a télégraphié à ses représentants à l'étranger une circulaire, destinée à être communiquée aux cabinets, dans laquelle le sultan revendique la souveraineté de l'Egypte et s'en étaye pour réclamer le droit de faire la police au Caire et d'y « protéger » les intérêts des puissances !

Il faut reconnaître aux socialistes cet avantage incontestable sur les opportunistes et sur les radicaux que leur logique est implacable, et qu'ils acceptent toutes les conséquences de leurs déplorables théories sociales.

Dignes fils de Proud'hon, ils ont conservé de sa dialectique, aussi puissante qu'erronnée dans son principe, ce signe caractéristique que rien ne les effraie, et qu'ils sont prêts à aller *jusqu'au bout*, suivant une parole ridiculement historique.

Le *Citoyen* nous donne un échantillon des jours heureux qui nous préparerait l'avènement de la République sociale.

Au sujet de la proposition Jules Roche, relative à la confiscation, au vol — ainsi que l'a brutalement, mais justement dit Mgr Freppel — des biens appartenant aux fabriques et aux consistoires, l'organe de la révolution sociale s'élève contre le vote de confiscation de la Chambre des députés, parce qu'il est illogique et incomplet.

Du moment qu'on touchait aux principes essentiels du droit de propriété, il fallait détruire la propriété elle-même, et voter contre la propriété individuelle, une loi de spoliation semblable à celle qui attaque la propriété collective des personnalités religieuses.

Pourquoi ne pas l'avouer franchement, nous préférons la théorie socialiste à la théorie opportuniste.

La première est franche, la seconde hypocrite.

La théorie de Babeuf et de Proud'hon, puise sa source dans de déplorables principes économiques, dont le bon sens a fait depuis longtemps justice, et que Thiers et Bastiat ont victorieusement réfutées en 1848 et en 1849.

Elle est irréalisable et son premier et plus déplorable effet serait d'arrêter l'essort de *l'individualisme*, du génie, de l'intelligence et de l'activité privées, pour y substituer l'effort de la communauté humaine; effort impuissant, puisqu'il ne peut-être que le résultat des efforts réunis des *individus*, et que cet effort individuel, manquant *d'intérêt*, ne se produirait certainement pas.

Mais enfin on peut supposer que les partisans de ce système économique et social sont de bonne foi, et qu'ils ne sont mûs que par la pensée supérieure de supprimer la misère, et de faire descendre dans le domaine de la fortune l'égalité consacrée dans le domaine politique et civil par le mouvement de 1789, et par la loi de 1848 sur le suffrage universel.

Mais les radicaux attaquant la propriété des personnalités religieuses n'ont aucune excuse, et ils cherchent vainement à cacher, sous des sophismes économiques, le véritable but de leur campagne, qui est une guerre à outrance contre l'influence religieuse; de même qu'ils poursuivent un intérêt absolument personnel dans leurs projets contre les compagnies de chemin de fer, projets qu'ils généraliseront contre tous les grands établissements de crédit.

Les socialistes sont peut-être, au moins un certain nombre, de bonne foi et honnêtes ; les radicaux de l'école Roche sont certainement de mauvaise foi et malhonnêtes.

PIERRE SALVAT.

Voici maintenant quelques extraits de l'article du *Citoyen* :

Les congrégations religieuses, les fabriques (ne pas confondre, s. v. p. !), les consistoires, sont-ils les légitimes propriétaires des biens immobiliers et mobiliers qui sont aujourd'hui en leur pouvoir?

« Non », répond M. Jules Roche. « Tout cela forme une richesse nationale. L'Etat possède le droit de s'en saisir. L'opération qui consiste ainsi à faire passer l'argent de la caisse d'un certain nombre d'individus dans le trésor public s'appellera « sécularisation. » C'est un mot qui n'a rien d'inconvenant, tandis que « expropriation sans indemnité » ferait dresser les cheveux sur la tête. Il importe seulement que les deux choses soient identiques, et elles le sont. Donc, messieurs, sécularisons ! »

Assurément, ce n'est pas là le texte, mais c'est bien le sens de la proposition de loi et de l'argumentation de M. Roche.

Par conséquent, qu'aurait-il à objecter au raisonnement qui suit :

« Les richesses naturelles sont inaliénables, et les richesses créées par les esclaves, les serfs et les prolétaires doivent devenir propriété nationale, parce qu'elles furent toujours et qu'elles sont encore la proie d'une minorité spoliatrice. Il faut organiser la production de telle sorte que les instruments de travail ne soient plus monopolisés. Le salut public l'exige. Pour que la propriété individuelle des moyens de consommations soit mise à la portée de chacun, il faut instituer la propriété sociale de production, il faut faire la fraternité sociale. Allons! citoyens députés, ne vous arrêtez pas à la bagatelle, à la petite expropriation ecclésiastique ! Faisons la grande, l'expropriation des banques, des usines, des mines, des chemins de fer, des accaparateurs du capital sous toutes les formes! Songez donc! Si vous la refusez, d'autres la feront sans vous. Qu'est-ce que vous y gagnerez. Résignez-vous aujourd'hui plutôt que demain ! Il faudra bien que nous ayons une nouvelle nuit du 4 août, n'est-ce pas ? et autrement sérieuse que la première ? D'ailleurs, frappons les gros seulement : c'est de bonne tactique.

UNE ÉTRANGE HISTOIRE

Rochefort raconte à propos de l'épuration des comptes de 1870 qui doit avoir lieu aujourd'hui à la Chambre une étrange histoire, qui si elle était vraie, donnerait une étrange idée de la morale politique de M. Gambetta.

Nous donnons ce fait à titre de document. Il est dans le domaine des choses possibles étant donné ces deux héros : Gambetta, que nous ne connaissons que trop, et Clément Laurier qui fut un homme d'infiniment d'esprit, mais un financier à outrance :

Aux élections de 1869, Laurier, que j'avais beaucoup connu dans ma jeunesse, s'était présenté à Belleville même, en concurrence avec moi et avait accepté le plus radical des programmes. Aussi, à la nouvelle de son passage subit de la gauche républicaine à la droite monarchique, tombai-je dans un étonnement qui durerait encore, si un de nos amis communs ne m'avait expliqué cette transformation, au premier abord incompréhensible. Voici quel serait le secret de cette évolution politique :

M. Gambetta, harcelé par la réaction, qui le menaçait constamment de l'interpeller à la tribune sur l'emploi des fonds et les conditions de l'emprunt Morgan, avait inventé pour désarmer ses adversaires ce truc éminemment genois :

Passe à la droite, aurait-il dit à son ami Laurier. Tes nouveaux collègues se tairont de peur de t'être désagréables, s'ils parlaient. Moi, je resterai à la gauche qui, craignant de me mettre dans l'embarras, s'abstiendra de te poser des questions auxquelles je me trouverais inévitablement mêlé.

Et, en effet, jamais Clément Laurier ne fut interrogé par les républicains sur ce sujet scabreux, pas plus que M. Gambetta ne le fut par les monarchistes. La mort du premier a sans doute précipité la reddition des comptes dont le second est aujourd'hui seul responsable. Mais il y a gros à parier que, si Laurier vivait, l'emprunt Morgan en serait encore à ressusciter.

LE CUMUL DES FONCTIONS

M. Roques de Filhol a fait partie de la Commune de 1871 et ses exploits d'alors lui valurent une condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Il partit pour la Nouvelle-Calédonie, endossa la casaque du forçat et le bonnet vert, cassa des pierres sur les routes de l'Ile-Nou, et revint en France lorsque l'amnistie plénière lui eut rouvert les portes de la patrie. A peine rentré, il sollicita le mandat de député : maire de Puteaux en 71, membre de la Commune, ancien forçat, voilà des titres irrésistibles pour les électeurs de St-Denis qui se piquent parfois de donner aux Parisiens des leçons de radicalisme. Il eut pour adversaire un opportuniste, M. Deschanel, aujourd'hui professeur au collège de France et sénateur inamovible : j'énumère ses titres pour montrer qu'il méritait d'être opportuniste et sait tirer son épingle du jeu. M. Gambetta avait emporté de haute lutte l'amnistie plénière, il soutenait M. Deschanel, et les électeurs de Saint-Denis, préférant l'ancien communard, lui prouvèrent combien il avait eu tort d'escompter leur reconnaissance.

Ceci se passait il y a un peu plus d'un an : M. Roques de Filhol fut réélu le 21 août dernier, et il continue de siéger pour la plus grande gloire de la commune dont il espère bien voir renaître les beaux jours. Radical à tous crins, couleur sang d'étage, il estime que Robespierre eut des faiblesses réactionnaires, et répéterait volontiers sur son compte le jugement d'une amie du matérialisme d'Holbach, sur Voltaire : « il est bigot, c'est un déiste. » Quant aux gambettistes, aux freycinistes, il les confond avec les conservateurs de la droite et les enveloppe dans le mépris. Au-delà de l'extrême gauche pas de salut !

Or cet homme austère a eu une idée : il s'est aperçu que la curée des places devenait sans limites comme l'infini, que les républicains se servaient de la République au lieu de la servir, qu'ils se jetaient sur les emplois rétribués comme une meute de chiens dévorants sur le cerf à l'hallali, que non contents d'émarger une fois au budget, ils prétendaient émarger plusieurs fois, qu'en un mot ils s'adjugeaient les fonctions salariés avec un sans-gêne inconnu sous l'Empire. Il a conclu qu'il fallait endiguer ce débordement de corruption, et il vient de déposer un projet de loi pour interdire le cumul des fonctions.

L'idée n'est pas neuve assurément, et les conservateurs ont maintes fois signalé le danger. Certes, Montesquieu, s'il revenait au milieu de nous, n'écrirait plus que l'honneur est le ressort des monarchies, que la vertu est celui des Républiques : la vertu, aux yeux des républicains qui gouvernent, une vieille guitare, à mettre au grenier avec la liberté, l'intégrité, etc !! Depuis leur triomphe, la politique n'est plus que l'art de se faire des rentes et un capital inamovible.

Les bonnes actions sont comme les sirènes, il ne faut voir ni la queue des uns, ni les motifs des autres. Je ne jurerais pas que M. Roques de Filhol n'ait point eu l'intention de faire enrager ses collègues, et il a réussi à souhait, car ceux-ci le regardent comme leur bête noire ; je ne jurerais pas non plus qu'il n'ait pas voulu porter un coup de Jarnac à son ancien compétiteur, M. Deschanel, qui touche dix mille francs comme professeur au Collège de France, et 9,000 comme sénateur inamovible. Je ne tiens pas à épiloguer, à éplucher les actes et sais que l'honnêteté politique est une honnêteté fort ratatinée en général : mais le projet Roques de Filhol soulève des observations qu'on ne saurait taire.

Sans doute la moralité publique, s'il est encore une moralité publique, s'indigne que M. X..., député, touche trois ou quatre traitements à la fois, sans doute M. Roques de Filhol a raison de demander que ce même X... soit ramené à la portion congrue. Mais, Monsieur le réformateur, croyez-vous avoir supprimé le mal quand vous l'aurez épanpillé ? Pensez-vous avoir découvert le remède quand, au lieu de concentrer quatre fonctions sur une seule tête, vous les aurez partagées entre quatre républicains ? Qu'importe au contribuable ! Sa cote d'impositions augmente tous les ans et vous n'aurez abouti qu'à créer quelques centaines de rongeurs de plus ? Oubliez-vous que les traitements et dotations coûtent 90 millions par an de plus qu'en 1869, que tous les jours le ministère crée de nouveaux emplois, que le mandarinisme administratif, la fonctionomanie gagnent de plus en plus toutes les classes de la société, que les cultivateurs désertent les campagnes, qu'une place et un ruban deviennent l'idéal des trois quarts des français ?

Voilà la maladie, voilà la plaie et vous ne proposez qu'un vain palliatif ! Ce n'est pas seulement le cumul, c'est la fonction qu'il faut su primer ! M. Thiers disait qu'un ministre des finances devait se montrer féroce contre les nouveaux crédits ; ce n'est pas assez ; il faudrait que la constitution elle-même lui fît une obligation de cette férocité, qu'elle interdît aux Chambres de laisser créer de nouvelles places, que toutes les fonctions fussent soumises à une révision rigoureuse.

Mais ceci est un rêve : les radicaux tiennent le pouvoir, ils ne songent qu'à perpétuer, à aggraver les abus : leur demander de les réformer, c'est, comme dit le proverbe, vouloir prendre la lune avec les dents. Lorsqu'un troupeau appelle à son aide les loups et renvoie les chiens de garde, qui donc le préservera des loups? Qui donc gardera les gardiens ?

ALCESTE.

UNE CIRCULAIRE DE LA PORTE

Londres, 19 mai.

L'ambassadeur de l'empire ottoman a remis, aujourd'hui, au Foreign-Office, avec ordre d'en laisser copie, la dépêche circulaire suivante, qui porte la date de Constantinople, 17 mai, et qui a dû être remise en même temps au ministre des affaires étrangères de chacune des grandes puissances :

« Les ambassadeurs de la Grande-Bretagne et de la France sont venus me voir, hier, pour me déclarer, au nom de leurs cabinets respectifs, que, par suite des derniers évènements d'Egypte, leurs gouvernements ont décidé d'envoyer à Alexandrie une escadre qui se réunit en ce moment dans la baie de Souda.

« Leurs excellences ont ajouté qu'elles étaient en même temps chargées de recommander au gouvernement impérial de s'abstenir de toute intervention et ingérence en Egypte, afin de ne pas compliquer la situation, et que l'envoi à Alexandrie d'une escadre anglo-française ne devait nullement porter atteinte aux droits de souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan sur l'Egypte.

« Par ma dépêche télégraphique du 14 mai, je vous ai exposé les vues et le désir du gouvernement impérial, relativement à la situation actuelle en Egypte. Ces vues et ce désir se résument, je ne saurais assez le répéter, en notre ferme résolution de maintenir le *statu quo* et d'assurer l'ordre et la tranquillité dans cette province.

» Partant de là, je considère comme un devoir impérieux pour moi d'énoncer ici en quelques mots les impressions qui ont résulté pour nous de la déclaration énoncée ci-dessus des ambassadeurs et les considérations d'un ordre plus élevé qui se rattachent aux droits et aux intérêts incontestables de l'empire en cette circonstance.

» Si l'expédition navale décidée par les gouvernements de la République française et de la Grande-Bretagne n'a principalement en vue que la protection des intérêts nationaux français et anglais, du moment où l'Egypte fait essentiellement partie intégrante de l'empire ottoman, c'est donc à ce dernier seul que le droit des gens et tous les principes internationaux imposent le devoir de veiller au fonctionnement régulier de l'administration en Egypte.

» Loin de nous la pensée de contester à la France et à l'Angleterre le droit d'exiger que les intérêts de leurs sujets soient sauvegardés. Mais ce droit, qu'il me soit permis de le dire, ne saurait aller jusqu'à vouloir prendre elles-mêmes en main cette protection et envoyer dans ce but, leurs escadres dans les eaux d'une contrée appartenant au Sultan.

» En présence, d'ailleurs, de la détente survenue dans les affaires égyptiennes, nous ne voyons aucune raison primordiale qui soit de nature à provoquer une résolution aussi grave que celle d'une expédition navale: et confiant dans la juste et bienveillante appréciation des puissances, nous n'hésitons pas à ajouter ici que, même dans l'hypothèse de la nécessité d'un envoi de navires, c'est à la cour souveraine qu'il appartiendrait uniquement et exclusivement de décider et de mettre à exécution les mesures reconnues opportunes, après accord, bien entendu, avec les grandes puissances.

« Comme corollaire à cette pensée, je dirai également que du moment où les cabinets de Saint-James et de Paris, soucieux, à juste titre, et comme nous, de la sauvegarde de la paix générale et du maintien du *statu quo* en Egypte, ont cru devoir constater une telle nécessité, nous nous permettons de croire que, dans leurs sentiments de justice et d'équité impartiale, ils voudront bien convenir avec nous que c'est encore par l'intermédiaire du gouvernement ottoman et rien que par son intermédiaire, que les mesures d'apaisement et de sauvegarde de ce même *statu quo* égyptien devraient être concertées et appliquées.

« Assurer, en effet, d'un côté, que les droits de souveraineté du Sultan ne recevront aucune atteinte, et nous défendre, de l'autre, toute intervention, toute ingérence dans les affaires d'une province ottomane, ne serait-ce pas là une contradiction qu'il serait difficile, sinon impossible de concilier ? Et cette contradiction n'aurait-elle pas aussi forcément pour résultat de faire évanouir notre prestige en Egypte et de faire méconnaître nos conseils, de léser les droits souverains de Sa Majesté Impériale, d'ouvrir enfin un vaste champ aux secousses et aux agissements de toute sorte dans cette contrée, et cela au préjudice des populations égyptiennes qu'il est de notre devoir de protéger, et à l'encontre des sentiments loyaux et désintéressés de la France et de l'Angleterre.

« La domination séculaire de Sa Majesté Impériale le Sultan sur l'Egypte, l'identité des mœurs, des lois, des institutions et, pardessus tout, le droit international, tout concourt à désigner l'action indépendante du souverain légitime comme étant la seule capable d'écarter les froissement et les rivalités, de concilier tous les intérêts et de faire entendre la voix de la raison et de l'apaisement en Egypte. »

Signé par le ministre des affaires étrangères.

LA FORTUNE DE M. GAMBETTA

On lit dans la *Vérité*, journal républicain :

Demain, la Chambre discutera les comptes de 1870, c'est-à dire qu'elle vérifiera les origines de la fortune de M. Gambetta.

Les deux questions sont étroitement liées. Le règlement définitif du budget de 1870 resterait provisoire aux yeux du pays, s'il s'achevait sans qu'on sut enfin comment M. Gambetta, qui n'était rien en 1870 qu'un avocat pauvre et besoigneux, est devenu tout à coup un riche financier.

On ne fait rien avec rien. M. Gambetta ne s'est pas mêlé à tant d'affaires depuis douze ans sans engager des capitaux. Et ces capitaux, d'où lui venaient-ils ?

C'est ce que l'on cherche. Nous ne vou-

FEUILLETON DU 20 MAI 1882

— 17 —

LE BLEUET

PAR GUSTAVE HALLER

CHAPITRE XXII

L'amitié console de tout.

J'avais été déjà très-affaibli par la douleur que m'avait causée la perte d'Augusta ; je ne pus supporter cette nouvelle secousse qui m'enlevait du cœur jusqu'au respect de celle que j'avais aimée. La fièvre, le délire, enfin une longue maladie s'ensuivit. Ma mère ne me quitta point. Une servante l'assistait quand les forces lui manquaient. Puis arrivèrent le comte et Renée qui s'installèrent à la ferme pour me soigner.

Je suis jeune. Quoique lassé, brisé, je parvins à me rattacher à la vie. Ce fut à l'amitié que je dus ma guérison. Je m'appuyai sur mon bien-aimé comte pour me lever la première fois. Mais je ne devins jamais aussi fort que par le passé. Je montais difficilement le petit étage qui conduisait à ma chambre. Il me semblait ne plus vivre qu'à moitié.

Je fus bientôt assez fort cependant pour aller tous les jours à la ville et éviter à mes amis l'ennui d'habiter Blaue Blumen. On ne saurait imaginer de quelle sollicitude j'étais l'objet chez eux. Il y avait entre Maksinski et Renée un petit fauteuil qui m'attendait toujours et que seul j'occupais. On avait soin, après mon départ, de l'embarrasser, soit avec un corbeille à ouvrage, soit avec un livre ou un tableau, pour que personne ne pût s'en emparer.

Nous étions tous les trois un peu musiciens, et presque toujours l'un de nous jouait quelque air favori, pendant que les deux autres rêvaient ; ou bien on faisait la lecture à haute voix et l'on s'arrêtait de temps en temps pour se faire part de ses impressions, de ses critiques. Souvent aussi on causait.

Ces soirs-là, l'on s'oubliait; l'aiguille tournait vite sur les heures et l'on se séparait tard en s'aimant encore plus que par le passé.

Nous allions aussi au théâtre. Le comte avait une petite loge de trois places seulement. Il l'avait choisie exprès ainsi, pour n'être jamais forcé d'inviter des importuns. Elle était un peu dans l'ombre, pour qu'on ne vît pas trop Renée. « Ce monde me l'effleure, me l'use à la regarder toujours, » disait il. Que de fois, prenant doucement leurs mains ensemble, je leur disais tout bas à tout les deux ce mot qu'ils affectionnaient : « Je t'aime ! » Il est vrai qu'ils étaient unis dans mon cœur au point qu'il me semblait tout naturel de leur parler comme à une seule personne. Enfin, ils m'avaient fait de si beaux jours, que je pouvais encore vivre et vivre presque heureux.

Je ne racontai jamais ni à Renée ni au comte mon entrevue avec M. et Mme Katchkoff. Eux, de leur côté, éloignaient de moi avec le plus grand soin tout ce qui pouvait me rappeler Augusta.

Notre existence devint si douce, que les indifférents, qui par hasard l'entrevoyaient, ne comprenaient pas qu'on pût être aussi heureux.

Ils ne le comprenaient pas assez. »

Ici s'interrompt la relation de Franz Tilmann. Ce qui suit est écrit d'après les renseignements fournis par le comte et la comtesse Maksinski.

CHAPITRE XXIII

Il n'y a pas de bonheur complet. Quand l'homme ne trouve pas le malheur près de lui, il le cherche ou lui-même jusqu'à ce qu'il le trouve.

Le lendemain d'une fête qu'avaient donnée le comte et la comtesse, Franz trouva Renée un peu triste et remarqua dans ses yeux la trace rosée que laissent les larmes. Le comte après avoir tendrement serré la main de son ami, s'enfonça dans un fauteuil, et, pour la première fois, un silence glacial se fit entre eux.

« Non, c'est impossible! s'écria enfin Maksinski. Cacher une pensée qui vous fait mal, c'est ajouter un chagrin à ceux qu'on a déjà. »

Puis allant se mettre à genoux devant Renée :

« Ne gâtons pas notre bonheur, mon adorée! Conservons-le... Sèche tes beaux yeux!... Que nous ayons ce matin versé nos premières et nos dernières larmes! Pardonne-moi, dit-il en embrassant les rubans qui ornaient le vêtement de sa femme. Ma jalousie est incurable, j'ai lutté contre elle de tout mon pouvoir, je ne puis rien. Je suis jaloux du tapis que ta robe caresse, des parfums que tu respires... je souffre de cela, j'en pleure! Cette jalousie ne doit pas être un défaut à tes yeux. L'amour, quand il s'empare d'un cœur exalté, déborde de toutes parts. Il poétise, transporte, enivre et rend plus vive la sensibilité. Pardonne moi. »

Le comte attira Franz à lui et le pria de vendre ou d'affermer ses propriétés afin de pouvoir partir avec eux. Le comte et la comtesse voulaient voyager longtemps, très-longtemps peut-être. La vie comme ils la rêvaient n'était pas possible où ils se trouvaient. Ce qui était arrivé la veille arriverait le lendemain et toujours. A chaque instant ce seraient de nouveaux chagrins. Il fallait couper court à cela. Les trois amis étaient libres, ils n'avaient besoin de personne. Il leur fallait partir, s'établir tantôt ici, tantôt là, et dès qu'on les ennuierait, aller planter leur tente plus loin.

Qu'était-il donc arrivé ? Le monde est stupide et sans cœur ! Il ne comprend rien de ce qui est beau. Or, le monde, quand il ne comprend pas un sentiment, le dénigre.

Le comte avait voulu cacher à Tilmann ce qui se passait, mais un secret était impossible entre eux. La veille, au bal, on avait dit que Franz était l'amant de Renée. C'était infâme! mais qu'y faire? Tuer ceux qui le disaient? c'étaient des femmes. D'ailleurs cent personnes le répétaient et les amis n'en savaient rien... Franz voulait qu'on se quittât. Le seul remède était celui-là, mais Maksinski ne voulut pas l'entendre. Il ne pouvait être heureux sans Franz, l'auteur de son bonheur, de son union.

« Nos deux cœurs se retrouvent dans le tien, disait-il. C'est un double mariage, et, parce que cette grâce n'a été accordée qu'à nous peut-être, il faudrait y renoncer?... Non! Que nous importe le monde?... Moi seul ai le droit de juger ce qui se passe entre ma femme et toi. »

Au même instant, un domestique vint annoncer au comte qu'une femme de la campagne demandait à lui parler et à ne parler qu'à lui. Une chose pressait.

Renée et Franz conseillèrent au comte de voir ce que lui voulait cette paysanne; on l'introduisit dans son cabinet où il passa.

« Monsieur, fit la femme d'un ton doucereux en se glissant près de Maksinski, j'ai bien réfléchi avant de venir ici, car la démarche que j'avais à faire auprès de vous est grave. Mon mari et moi, nous n'aimons à nous mêler des affaires des autres, mais nous devons être utiles à notre prochain. Vous ne me connaissez pas, monsieur. Mais moi je connais très-bien Mme la comtesse, autrefois Mlle Renée de B... Je suis Mme Toquin. Le duc de B... a habité, l'été dernier, à Breithaus, un corps de bâtiment de notre ferme.

C'est cela qui m'a mise à même de découvrir une chose qui vous concerne et que personne n'aurait jamais soupçonnée.

— Madame, dit sévèrement Maksinski, je n'attache aucune importance à ce qu'on peut apprendre dans un village sur ce qui me concerne. »

Il s'était levé et saluait la fermière pour la congédier.

« Vraiment, hasarda Mme Toquin sans bouger, on dirait que vous avez peur de m'entendre.

— Si vous n'étiez pas une femme, je vous aurais déjà laissé la place que vous refusez d'abandonner.

— Monsieur le comte, dit-elle sans se déconcerter, je m'attendais à vous voir prendre ainsi la chose. Les hommes ne veulent rien savoir ni rien croire. Je suis en mesure de prouver ce que j'avance, sans cela je ne serais pas chez vous : et, si mon devoir de chrétienne ne me forçait de parler, croyez que je serais déjà partie. Mais j'ai consulté M. le curé : nous lui avons tout confié, moi et les témoins que j'ai, une fille connue pour sa moralité. M. le curé a dit que, si monsieur le comte s'engageait à ne faire aucun éclat, à pardonner, il fallait l'instruire, parce que c'est un devoir d'arrêter le mal. »

Maksinski fit un mouvement pour jeter la fermière à la porte, mais il s'arrêta.

Mme Toquin continua :

Quand la réputation des gens est attaquée avec des preuves incontestables, on a beau prendre de grands airs, cela reste»; et appuyant sur ces mots elle ajouta : « Les braves gens croient la vérité, et ne l'oublient pas, parce que ce qui est, est... Personne ne peut empêcher cela. »

Maksinski maîtrisait sa colère. Un combat horrible se faisait en lui. Malgré les révoltes de sa dignité, il commençait à désirer savoir ce que Mme Toquin avait dans l'esprit, ne fut-ce que pour l'obliger à se taire.

« Et quelle réputation se trouve ainsi attaquée ?... demanda-t il avec un sourire de dédain.

— Celle de Mme la comtesse. »

Maksinski bondit.

« Que monsieur soit tranquille, il n'y a jusqu'à présent que M. le curé, sa bonne, mon mari, ma servante et moi qui sachions la chose. Cela n'ira pas plus loin... Je vais tout vous raconter...

— Madame, sortez, dit le comte avec fureur, ou je ne réponds pas de moi !...

— Oh ! comme il vous plaira ! »

Elle se leva, fit une révérence écourtée et sortit.

Le comte était éperdu. Son sang qui bouillonnait depuis le commencement de cet entretien, lui était monté subitement à la tête.

Que faire ?... mépriser cette femme ? On ne méprise pas les vipères, on les écrase. Pour qu'un prêtre se mêlât de tout cela, il fallait qu'il y eût quelque chose dans l'air. La nature inquiète du comte prit le dessus. Il courut dans l'antichambre où il trouva Mme Toquin remettant ses gros pieds dans ses caoutchoucs. Il y avait avec elle une autre femme dont la figure n'était pas inconnue à Maksinski. *A suivre.*